

Flavescence Dorée : Obligation de surveillance

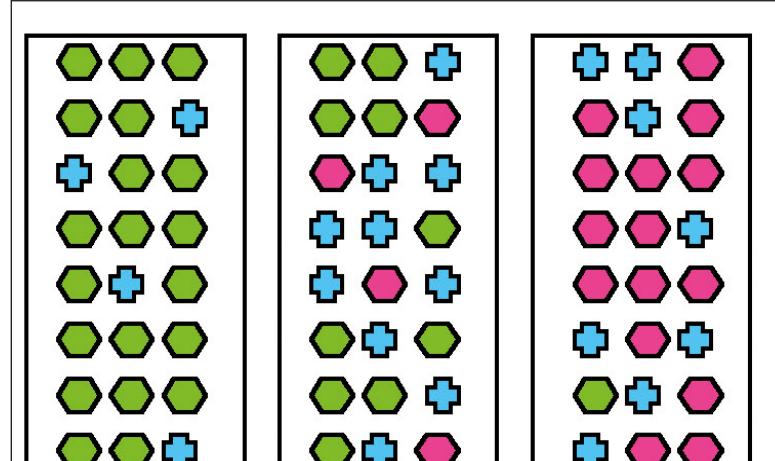
Les premiers symptômes ont été observés dès la mi-août sur le vignoble gersois. Comme chaque année la campagne de prospection a été mise en place par la Fédération Départementale des GEDON afin de répondre à l'obligation de surveillance. Les prospections sont individuelles, chacun est donc tenu de remplir et de renvoyer une fiche de prospection à la Chambre d'Agriculture du Gers, même en l'absence de maladie. Les fiches sont disponibles sur le site <http://www.gers-chambagri.com/>

Pourquoi réaliser ces prospections ?

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES		
Nom/Prénom du viticulteur : _____ Adresse : _____ Commune : _____ Code postal : _____ Tél. : _____ Portable : _____ Je soussigné(e), atteste sur l'honneur avoir prospecté en _____ les surfaces ci-dessous. Fait pour servir et valoir ce que de droit. Signature : _____		
PROSPECTION		
Date : _____ Vignoble : _____ GDON : _____ Commune prospectée ⁽¹⁾ : _____ Prospecteurs : _____		
PARCELLE		
Catégorie de parcelle : <input type="checkbox"/> vignoble en production <input type="checkbox"/> vignes mères <input type="checkbox"/> vignes abandonnées <input type="checkbox"/> particulier Présence de fiches : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Ilôt Pac ou Section cadastrale ⁽²⁾ Lieu dit Cépages Superficie prospectée Nbre souches repérées N° rang N° cep ⁽²⁾ ou rang Nbre ceps par rang Sens déplacement rang (N.S.O.E) N° prélèvement (Fredec MP)		
<small>(1) Attention ne saisir qu'une seule commune par fiche</small> <small>(2) Si nbre de ceps > 3 ; renseigner le(s) n° de cep / rang</small> <small>Si nbre de ceps > 3 renseigner le(s) n° de cep</small>		

- Pour avoir une vision réelle de la présence de la maladie à l'échelle du vignoble.
- Pour réaliser des analyses gratuites, en cas de céps suspects.
- Pour contenir la maladie, à proximité des foyers identifiés.
- Pour pouvoir aménager le nombre de traitement obligatoire.

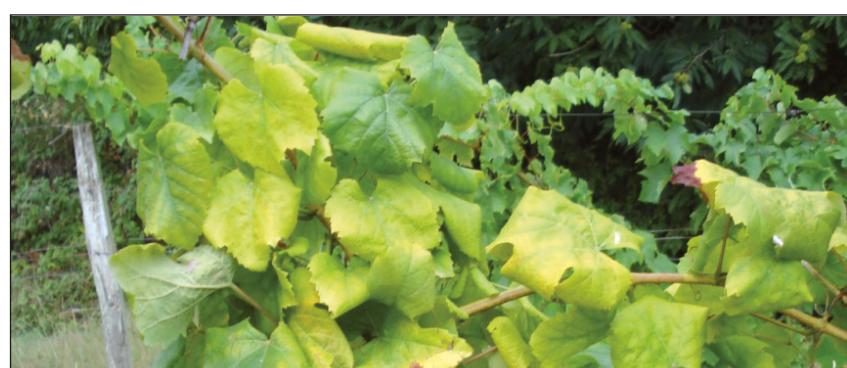
Quels dangers représente la flavescence dorée ?



- Cep avec symptômes, malade l'année précédente
- Cep sans symptômes
- Cep avec symptômes, sans symptômes l'année précédente

Comment reconnaître les symptômes ?

Les symptômes caractéristiques de la flavescence sont :



- Décoloration sectorielle et enroulement des feuilles
- Non aouïtement des rameaux
- Absence ou dessèchement des grappes



La flavescence dorée est une maladie causée par un phytoplasme. Ce phytoplasme est transmis à la plante par un insecte vecteur inféodé à la vigne, la cicadelle Scaphoïdeus titanus.

L'année de contamination, la plante ne va pas exprimer de symptômes, ils n'apparaîtront que l'année suivante voir 2 à 3 ans plus tard. Ce facteur limite les moyens d'action. La cicadelle lorsqu'elle va se nourrir sur ces céps asymptomatiques va ingérer le phytoplasme et le transmettre ensuite à d'autre, sans que cela ne soit visible.

Afin de limiter la progression de la maladie, il est important **d'arracher ou de dévitaliser** les céps atteints même si ceux-ci n'expriment la maladie que sur une partie de leurs rameaux. Le recepage est inutile en effet le phytoplasme circulant dans la sève, la plante est contaminée jusqu'à ses racines.



Pour plus de renseignements :
**Chambre d'Agriculture du Gers
 Services techniques - Virginie
 Humbert - Tél. 05.62.61.77.13.**



RÉVOLUTION DURABLE
CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS



Traçer votre vinification,
de la vendange à la bouteille,
en toute sérénité.



De la sécurité à la performance

AGRICULTURE & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE GERS
mesparcelles@gers.chambagri.fr

Rappel

Ouverture de permanences Chambre d'Agriculture à Eauze

La Chambre d'Agriculture du Gers propose aux viticulteurs des permanences à la Maison du floc à Eauze. Les conseillères viticoles vous accueilleront tous les mercredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Les prochaines permanentes sont :

- Mercredi 2 octobre 2013
- Mercredi 9 octobre 2013
- Mercredi 16 octobre 2013
- Mercredi 23 octobre 2013

